

Briançon, le 14/05/2025

Nos réf. ET/03

Dossier suivi par

Vincent ROZ –v.roz@cci05formation.fr– Tél. **04.92.21.27.33/ 06.31.31.88.04**

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait de suivre notre stage de **Préparation aux Tests d'Exigence Préalable du DEJEPS VTT**, et nous vous en remercions.

Nous proposons :

- Une **préparation « renforcée » de 126 h** financée par la **Région PACA dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation)**, réservée aux **demandeurs d'emploi** (voir rubrique « financement ») **du 08 juin au 10 Juillet 2026**.
- Une **préparation « modulaire » du 08 juin au 10 juillet 2026** pour les candidats en autofinancement ou avec un autre mode de prise en charge, offrant la possibilité de suivre une ou plusieurs semaines de formation, au choix selon vos besoins, vos disponibilités et votre budget.

Pour chaque préparation, vous trouverez ci-joint un programme et un planning ainsi que :

- Un devis des frais de formation pour la préparation modulaire
- Une information sur le contenu détaillé des épreuves TEP VTT
- Une fiche d'information sur la condition physique exigée et la liste du matériel nécessaire pour le bon déroulement de la formation
- Un bulletin d'inscription
- Un questionnaire sur votre expérience VTT

Public - prérequis

- Avoir une bonne condition physique et une pratique régulière du VTT
- Avoir pour objectif **professionnel** de devenir Moniteur VTT

Comment s'inscrire ?

En nous renvoyant :

- le bulletin ci-joint, prévu à cet effet, dûment complété (avec une photo)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du VTT
- le questionnaire expérience VTT

Pour les candidats à la préparation renforcée (financement PRF PACA) :

- **un CV et une lettre de motivation**
- **la fiche de prescription de France Travail OU l'argumentaire de prescription de votre Mission Jeunes (tamponnée et signée)**
- **la copie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité**
- **la copie de votre attestation Sécurité Sociale**

Date limite d'inscription : le **30 AVRIL 2026**.

- ⇒ Plus d'infos sur le métier et le cursus DEJEPS VTT sur le site internet du CNSNMM (*Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne) : <http://www.cnsnmm.sports.gouv.fr/>

Le financement de votre formation

Vous êtes demandeur d'emploi	<p>Les demandeurs d'emploi peuvent prétendre au Programme Régional de Formation (PRF) de la Région PACA. Ce mode de financement permet d'obtenir la GRATUITÉ des frais de formation pour la préparation renforcée, sous certaines conditions et sous réserve de places disponibles (9 places sur cette action de formation).</p> <ul style="list-style-type: none">- Vous avez moins de 26 ans : contacter la Mission Jeunes de votre domicile pour faire valider votre projet de formation. Celle-ci transmettra l'argumentaire de prescription à la Mission Jeunes de Briançon et vous donnera un double <u>à nous transmettre</u> (Tél. 04.86.73.80.19).- Vous avez 26 ans ou plus : contacter France Travail afin de soumettre votre projet de formation à votre conseiller. Celui-ci vous remettra une fiche de prescription de formation <u>à nous transmettre</u>, ainsi qu'un compte rendu qui devra clairement mentionner vos motivations, l'opportunité de votre projet de formation et sa validation par votre conseiller. <p>Vous saurez si vous êtes financé(e) par la Région seulement après que la CAF* (Commission d'Admission en Formation) examine votre dossier et rende sa décision, le .</p> <p><i>* composée de FRANCE Travail Briançon, Mission Jeunes Hautes-Alpes, Conseil Régional PACA et CCI 05 Formation.</i></p>
Vous êtes Travailleur indépendant, autoentrepreneur, renseignez-vous auprès des Fonds d'Assurance Formation	<p>Vous exercez une profession libérale, vous dépendez du FIF-PL : http://www.fifpl.fr</p> <p>Vous êtes commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services, vous dépendez de l'AGEFICE. : http://communication-agefice.fr/</p>
Vous êtes dans une autre situation	<p>Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information sur les possibilités de financement.</p>

Transport & Hébergement

CCI Hautes Alpes Formation n'assure pas le transport de ses stagiaires sur les sites d'entraînement ou d'examens. Vous aurez donc à vous organiser pour vous rendre sur les terrains d'exercices.

Les personnes souhaitant réserver un hébergement peuvent contacter :

- Le Centre Sportif d'Altitude de Briançon au 04.92.20.17.60 secretariatcippa@gmail.com.
- L'association ARCHIPEL qui propose des hébergements dans la vallée et à Briançon. Pour réserver, merci de contacter Emeline au 09 73 87 20 23 - reservation@archipel-fr.com

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos formations et espérons vous accueillir prochainement au sein de notre Centre de formation.

Très cordialement.

Vincent ROZ
Coordinateur pôle montagne

Bulletin d'inscription

Photo

Réservé à CCI Hautes Alpes Formation - Dossier reçu le :

FORMATION*

Intitulé Dates

ÉTAT CIVIL

Nom* Prénom*

Adresse*

Code postal* Ville*

Téléphone* Pays*

E-mail *

Date de naissance (xx/xx/xxxx)* Lieu de naissance

N° Sécurité Sociale*¹ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Personne à prévenir en cas d'accident (nom + tél)²

VOTRE SITUATION A L'ENTRÉE EN FORMATION * - FINANCEMENT

Salarié (e) Nom et adresse de l'employeur³ :

Etudiant (e) **En Formation**

Travailleur indépendant, précisez :

Inactif **Demandeur d'emploi:** Non Inscrit à Pôle Emploi

Inscrit à Pôle Emploi / Depuis le :

N°identifiant Pôle Emploi :

Allocations Chômage⁴ OUI NON - Jusqu'au

Avez-vous déjà effectué des démarches pour le financement de votre formation ?⁵ OUI NON

- Si OUI auprès de quel organisme ?

Quel est votre niveau d'étude ?

aucun diplôme CAP/BEP Bac Bac +2 Bac +3 ou 4 Bac +5 et plus

Comment avez-vous connu CCI Hautes Alpes formation ?

Internet Relation Pôle Emploi/Mission Jeunes Réseaux sociaux Autre

Covoiturage

CCI Hautes Alpes Formation communique vos coordonnées (adresse, téléphone et mail) aux stagiaires inscrits sur la même formation pour organiser d'éventuels covoiturages. Si vous ne souhaitez pas apparaître dans cette liste, merci de nous en informer par mail.

Date et Signature*

Bulletin à renvoyer à

Par courrier : CCI Hautes Alpes Formation

36 Avenue de la République - 05100 Briançon

Par e-mail : contact@cci05formation.fr



Les informations recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion des formations proposées par CCI Hautes Alpes Formation et à satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCI Hautes Alpes Formation au 36 avenue de la république à Briançon.

1. Disposer de votre numéro de sécurité sociale nous permet de déclarer auprès des caisses de sécurité sociale d'éventuels accidents du travail survenus lors de votre période de formation.

2. Ne conditionne en aucun cas l'inscription à la formation. Cette donnée ne sera utilisée qu'en cas d'accident survenu lors de la formation.

3. Si vous êtes salarié(e), nous avons besoin de connaître le nom et l'adresse de votre employeur afin de vous conseiller sur le financement de votre formation par l'entreprise

4. Si vous êtes demandeur d'emploi, nous devons connaître l'étendue de vos droits afin de vous proposer les solutions adéquates en termes de rémunération de la formation

5. Connaître les démarches de financement d'ores et déjà effectuées permettra aux équipes de CCI Hautes Alpes Formation de dresser un diagnostic plus rapide et plus efficace.

Autorisation d'utilisation de photos et/ou de séquences vidéo/voix

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, sociale et événementielle, CCI Hautes-Alpes Formation est amenée à prendre et utiliser des photos, images et séquences vidéo/voix qui pourront être diffusées au travers de différents supports et médias écrits et/ou numériques internes et/ou externes. Conformément à l'Article 9 du Code Civil portant sur le respect de la vie privée et aux dispositions de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, CCI Hautes-Alpes Formation se doit de recueillir le consentement préalable des personnes concernées avant traitement et diffusion de données à caractère personnel. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer la présente autorisation.

Nom _____ **Prénom** _____

autorise CCI Hautes-Alpes Formation à prendre et utiliser des

- Photos*
- Vidéo*
- Enregistrements sonores*
- avec mention de mes coordonnées (nom-prénom)

que j'aurais fournis ou qui auront été réalisés exclusivement par CCI Hautes-Alpes Formation ou par le(s) prestataire(s) qu'elle aura mandaté(s) à cet effet, en vue de la création de supports de communication à caractère non commerciaux tels que :

- Films
- Guides
- Rapport annuel d'activités, rapports et études thématiques
- Reportages (réunions, séminaires, conventions, événements professionnels, foires et salons)
- Newsletter

et qui pourront être diffusés :

- sur support papier
- via l'intranet de la CCI des Hautes-Alpes puis l'intranet régional PACA
- sur les sites internet de CCI Formation www.hautes-alpes.cci.fr et www.cci05formation.fr
- sur les sites des diffuseurs de vidéo en ligne : Youtube, DailyMotion
- sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Google+)
- diffusion audiovisuelle
- CD, DVD

Date et Signature* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

***Réponses et mentions obligatoires**

Les informations recueillies au travers de la présente autorisation ainsi que la base de données photographique, vidéographique et sonore font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL.

Les photos, images et séquences vidéo-voix seront exclusivement utilisées par CCI Hautes-Alpes Formation et ne seront ni transmises, ni cédées, ni échangées avec des tiers, en dehors de leur diffusion. Leur durée de conservation sera limitée à la finalité de leur communication et des supports de diffusion utilisés.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, la présente autorisation est révoquée à tout moment et vous pourrez exercer vos droits d'accès, de modification et/ou de suppression de tout ou partie des données vous concernant en vous adressant à :

CCI HAUTES ALPES FORMATION

36 avenue de la République

05100 BRIANCON

Tel. 04.92.21.27.33

www.cci05formation.fr -

contact@cci05formation.fr

N° Existence : 93.05.P.001405

N° SIRET : 180.500.019.00039

Mise à jour : 26/03/2026

Moniteur VTT - Préparation au test d'Exigence Préalable (TEP) - DEJEPS VTT

Le titulaire du DEJEPS mention Vélo Tout Terrain exerce son métier dans toutes les composantes de la discipline et avec tous publics. Pour entrer dans le cursus de formation du DEJEPS VTT, le candidat doit réussir les Tests d'Exigence Préalables (TEP).

Dates

Du 08 juin au 10 juillet 2026

Durée

126 h au centre de formation et 35 h en entreprise

Tarifs

Préparation modulaire : possibilité de suivre une ou plusieurs semaines (tarif dégressif à partir de 364 €). FORMACODE : G1204 / 15436 éducation sportive.

Possibilités de financement

Préparation renforcée (PRF) : Formation financée dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région PACA, pour les demandeurs d'emploi, sous condition.

Lieux

BRIANÇON

Contact

Céline CAUNOIS
04 92 21 56 17
c.caunois@cci05formation.fr

Référent Handicap

Aurélien THAVEAU
06 49 48 72 57
a.thaveau@cci05formation.fr

Modalités d'accès

Sur dossier d'inscription.

Délai d'accès

Candidature à fournir avant le :
28 avril 2026

Blocs de compétences

Aucun

Équivalence

Aucune

Passerelles

Aucune

Suite de parcours

Poursuite de formation : DEJEPS mention VTT.

Publics

Toute personne ayant une bonne pratique en VTT et une excellente condition physique.

Objectifs

- Se préparer aux différentes épreuves des TEP VTT, en maîtrisant les techniques d'orientation, de descente et trial
- Connaître les différentes épreuves des TEP et le cursus complet du DEJEPS
- Découvrir le métier de l'enseignement du vélo

Pré-requis

- Etre âgé de 16 ans révolus.
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT.
- Maîtriser le français, pas de niveau scolaire particulier.
- Posséder son propre matériel en bon état de fonctionnement (VTT/casque/gants/sac).

Programme

- Présentation générale du métier
- Les bases du VTT de descente
- Les bases de la maniabilité
- Entraînement spécifique à l'épreuve de descente – vidéos commentées
- Entraînement spécifique à l'épreuve de trial – vidéos commentées
- Entraînement spécifique à l'épreuve cross-country
- Théorie : les bases de l'orientation et lecture de carte
- Application sur le terrain : sortie VTT avec lecture de carte
- Entraînement spécifique à l'épreuve d'orientation – vidéos commentées
- Tests blancs DESCENTE / TRIAL / CROSS COUNTRY:ORIENTATION
- Projet professionnel : rappels des exigences et échanges sur la réalité du métier et les valeurs véhiculées par l'éducateur sportif (savoir-être, relationnel client, compétences transversales...).
- Sensibilisation aux enjeux climatiques liés à la pratique de l'activité VTT notamment sur la nécessité de préserver les sites naturels.
- Sensibilisation au développement commercial via les outils numériques
- Révisions
- Stage en entreprise tous les mercredis

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance de travail technique sur le terrain avec apports théoriques en salle.
- Immersion dans le monde du travail grâce à un stage en entreprise

Suivi et évaluation

Evaluation des acquis en continu.

Encadrement pédagogique

Formateurs qualifiés et complémentaires, titulaires du DEJEPS VTT

Débouchés

Formation DEJEPS VTT Moniteur VTT, proposée à l'Argentière La Bessée par le CRFCK : [Vélo Tout Terrain | CRFCK](#)

Les +

Variété des sites de pratique dans le Briançonnais (Hautes-Alpes) sur un territoire de sports et de nature !

Formateurs passionnés, et expérimentés en race.

Aller plus loin

S'inscrire aux TEP 2026 : [OFFRE DE FORMATION - Fédération Française de Cyclisme](#)

Le CRFCK, à l'Argentière La Bessée (05), propose la formation au DEJEPS moniteur de VTT. Plus d'informations [en ligne](#).

Formacode : 15436

DEVIS - FRAIS DE FORMATION

	Préparation aux Tests d'Exigence Préalable – TEP – du DEJEPS VTT 2026
Période de Formation	Du 08 juin et le 10 juillet 2026
Durée en heures	126h en centre de formation et 35h en entreprise
Lieu de formation	CCI Hautes-Alpes Formation à Briançon

Description des Frais en Euro

« TVA non applicable – Art 293 B du Code Général des Impôts »
Tarifs non contractuels sous réserve de modification

Possibilité d'acheter une ou plusieurs semaines de formation selon vos besoins et disponibilités, entre le 8 juin et le 10 juillet 2026.

Frais pédagogiques applicable <u>par semaine de 4 jours</u> , à partir de 1 semaine de achetées	450€
Frais pédagogiques applicables <u>par semaine de 4 jours</u> , à partir de 2 semaines achetées	800 €
Frais pédagogiques applicables <u>par semaine de 4 jours</u> , à partir de 3 semaines achetées	1100 €
Frais pédagogiques applicables <u>par semaine de 4 jours</u> , à partir de 4 semaines achetées	1400 €
Frais pédagogique applicable pour l'ensemble des 5 semaines de formation	1600 €

Devis délivré à Briançon, le 24/03/2026, pour valoir et servir ce que de droit.
(Tarifs et informations mentionnées valables jusqu'au 01 juillet 2026)

FORMATION PREPARATION Aux TEP VTT

Questionnaire de positionnement

NOM		Prénom	
Age			
Depuis combien de temps pratiquez-vous le VTT ?			
Dans quel domaine (cross-country, descente, enduro, trial) ?			
Avez-vous déjà passé des TEP ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Si oui, combien de fois ?			
- Pour quel DEJEPS ?			
Avez-vous déjà pratiqué le VTT en compétition ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Si oui, dans quel Club ?			
- Combien d'année de Club ?			
Avez-vous déjà suivi une formation préparant à cet examen ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, précisez laquelle :			
Pratiquez-vous d'autres sports ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, lesquels ?			
et à quel niveau ?			
Avez-vous passé d'autres diplômes sportifs ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, lesquels ?			

Nous vous remercions pour la sincérité que vous avez bien voulu mettre dans les réponses apportées à ce questionnaire.

Entrainement aux tests techniques Vélo Tout Terrain (VTT)



du 08 juin au 10 juillet 2026



Planning adaptable selon les conditions météo, et le niveau des stagiaires

mai-26		juin-26		juil-26		Aout 26	
J 01		Lo1		M 01	stage entreprise mcf	V 01	
V 02		Mo2		J 02	VTT	S 02	
S 03		M 03		V 03	TEP - Blanc	D 03	
D 04		Jo4		S 04		L 04	
L 05		Vo5		D 05		M 05	
M 06		So6		L 06	VTT	M 06	
M 07		Do7		M 07	VTT	J 07	
J 08		L 08	Evaluation	M 08	stage entreprise mcf	V 08	
V 09		M 09	VTT	J 09	VTT	S 09	
S 10		M 10	stage entreprise mcf	V 10	TEP - Blanc	D 10	
D 11		J 11	VTT -	S 11		L 11	
L 12		V 12		D 12		M 12	
M 13		S 13		L 13		M 13	
M 14		D 14		M 14	FERIE	J 14	
J 15		L 15	VTT	M 15		V 15	
V 16		M 16		J 16		S 16	
S 17		M 17	stage entreprise mcf	V 17		D 17	
D 18		J 18	VTT	S 18		L 18	
L 19		V 19		D 19		M 19	
M 20		S 20		L 20		M 20	
M 21		D 21		M 21		J 21	
J 22		L 22	VTT	M 20		V 22	
V 23		M 23		J 23		S 23	
S 24		M 24	stage entreprise mcf	V 24		D 24	
D 25		J 25	VTT	S 25		L 25	
L 26		V 26		D 26		M 26	
M 27		S 27		L 27		M 27	Examen TEP Massif Alpin ?
M 28		D 28		M 28		J 28	
J 29		L 29	VTT	M 29		V 29	
V 30		M 30	VTT	J 30		S 30	
S 31						D 31	



férié



Formation au centre 126h



Période en Entreprise 35h



Examen TEP

Matériel et condition physique

Matériel personnel exigé :

- VTT en bon état de fonctionnement
- Sac à dos
- Gourde
- Trousse mécanique
- Chambre à air
- Casque
- Gants
- Genouillères
- Tenue adaptée au VTT

Suivre notre préparation au TEP VTT nécessite :

- ⇒ **D'être bien préparé(e) à l'effort physique et exige de se conformer à une hygiène de vie de sportif/sportive.**

Ceci implique :

- **D'avoir une alimentation équilibrée**
- **D'avoir un bon sommeil pour récupérer**
- **D'éviter les apports de produits toxiques ou néfastes pour l'organisme tels que le tabac, l'alcool, etc...**
- **De savoir se prémunir contre les blessures (échauffement, étirements...)**

L'entrée en formation est soumise à la **production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du VTT**. De façon générale, nous conseillons aux candidats souffrant de blessures anciennes de s'assurer auprès d'un médecin qu'elles sont complètement guéries, afin de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles.

Vademecum des Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (TEP) du Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sport spécialité « perfectionnement sportif » mention V.T.T.

Ce document à pour objectif d'aider les candidats dans leur préparation des épreuves des TEP et doit permettre de faciliter son déroulement.

Rappel du texte: les épreuves des TEP sont réglementairement définies dans l'arrêté du 28 Janvier 2019 modifiant l'arrêté du 8 Novembre 2010 portant création de la mention VTT du DEJEPS.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000023106983&dateTexte=20190328>

Dans cet arrêté il est précisé que le candidat doit valider les trois démonstrations techniques avec le même VTT. Une photo du VTT sera prise par le jury pour vérifier que le même VTT est bien utilisé pour les 3 épreuves. Si l'ossature « cadre/fourche » doit rester identique, il est cependant possible pour le candidat de changer les périphériques (exemples : changement de pédales, de pneus/roues...)

Il est également précisé dans cet arrêté que le candidat doit valider toutes les épreuves. La non-validation de l'une des épreuves positionne immédiatement celui-ci en situation d'échec. Il n'est pas possible de conserver une partie des épreuves validées pour une session de TEP ultérieure.

IMPORTANT : A l'issue de chaque épreuves les résultats sont annoncés. Ne seront retenus pour l'épreuve suivante que les candidats ayant validés l'épreuve.

Quelques précisions concernant les trois épreuves techniques :

Epreuves 1 : Démonstration technique de **descente** : Sur un parcours de 1 à 2 minutes maxi et avec 80 à 150 m de D-

Le parcours ne comporte pas de zones à fort engagement ni de sauts à réussite obligatoire. Il favorise d'avantage le pilotage et la prise de trajectoire. Deux ouvreurs réaliseront un chrono sur la piste, et le meilleur des deux temps sera retenu par le jury. Le chrono est annoncé à la fin de la descente. Le temps limite pour que le candidat valide l'épreuve ne doit pas excéder 40% du temps de l'ouvreur pour les hommes et 55% pour les femmes. Le candidat dispose de 2 descentes pour réaliser un chrono en dessous du temps limite.

S'il valide le premier essai, il ne fait pas de 2^{ème} passage.

Equipement obligatoire : Casque intégral, dorsale ou sac à dos homologué (avec dorsale intégrée), genouillères, gants longs. Coudières conseillées.

Epreuve 2 : Démonstration technique de **maniabilité** : Le candidat doit franchir deux zones de cinq segments, de niveau Benjamin FFC, sans mettre les pieds au sol (1 point par segment franchi). Les deux zones doivent pouvoir passer à l'enroulé. Pour valider l'épreuve il faut réussir au minimum 7 segments pour les hommes et 5 segments pour les femmes.

Quelques remarques pour les candidats :

- Le chrono sera pris dans les zones. Le temps cumulé des deux zones ne doit pas dépasser 20 minutes.
- Des reconnaissances à pied seront proposées, avant l'épreuve, d'environ 10 minutes par zone. Le candidat n'a pas le droit de repérer ces zones en amont du créneau proposé. Tout candidat qui serait vu par un membre du jury autour des zones en dehors des créneaux sera éliminé des TEP.
- Le candidat ne dispose que d'un seul essai
- Il est obligatoire de conserver sa selle lors de cette épreuve

Le segment n'est pas validé dans les cas de figure suivants :

- En cas d'appuis sur un obstacle ou le sol pour rétablir l'équilibre soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo autre que les pneus.
- En cas de sortie des limites de la zone (projection verticale de l'un des moyeux).

Dans ce contexte il est donc possible pour le candidat de :

- Toucher la rubalise avec les pneus, sans la casser
- Frôler ou toucher un obstacle (tronc, branche) sans qu'un réel appui ne soit effectué

Les membres du jury restent les seuls à pouvoir juger et apprécier de la validation ou non du segment.

Epreuves 3 : Démonstration technique **chronométrée** sur un parcours non balisé en **suivi d'itinéraire**.

La distance du parcours doit être comprise entre 12 à 15km, avec un D+ entre 200 et 300m. Le parcours est tracé sur une carte IGN top 25 (au 1/25000). Le candidat doit pointer les 4 balises qui sont positionnées bien en évidence sur le parcours. L'épreuve est étalonnée par deux ouvreurs. Le meilleur temps des ouvreurs est retenu. Le temps limite pour valider l'épreuve ne doit pas excéder 50% du temps de l'ouvreur pour les hommes et 80% pour les femmes.

- Le temps limite sera annoncé au départ de l'épreuve
- Le candidat doit obligatoirement pointer les 4 balises (si son temps est dans le timing mais qu'il n'a pas pointé les 4 balises, le candidat est éliminé).
- Le candidat doit être autonome dans son épreuve
- Il s'agit d'une épreuve individuelle, aucune communication entre les candidats n'est autorisée (sauf en cas d'accident et pour des raisons de sécurité).
- Le candidat ne doit pas avoir d'appareil ou montre GPS avec ou sans fond cartographique.
- Le téléphone sera éteint et mis sous scellé. Il ne pourra l'utiliser que pour téléphoner en cas d'urgence.

Matériel suggéré : porte-carte.

L'itinéraire à suivre est indiqué en pointillé bleu sur la carte (voir exemple ci-dessous). En cas de problème de lisibilité (candidat daltonien par exemple) il appartient au candidat de se manifester (idéalement lors des inscriptions ou au début des TEP) auprès du jury, en fournissant un certificat médical. Dans ces conditions le jury étudiera les solutions avec le candidat pour rendre la carte bien lisible.

Exemple de tracé et de balise d'orientation

